

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021**

La présente séance est tenue par visioconférence, sans la présence du public. L'enregistrement audio de cette séance sera déposé sur le site Internet de la Ville.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue par visioconférence, le lundi 4 octobre 2021, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. le maire Sylvain Hudon

M. Vincent Bérubé
M^{me} Lise Bellefeuille
M. Mario Guignard
M. Simon Fissette
M. Steve Leclerc

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présents M. Cédric Gagnon, directeur général, M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière, et M^{me} Danielle Caron, greffière.

Moment de réflexion

Avant de débiter la séance, M. le maire invite ses consoeur et confrères membres du conseil municipal à un court moment de réflexion.

Adoption de l'ordre du jour

230-2021 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé.

Adoption de procès-verbal - Séance ordinaire du 20 septembre 2021

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 72 heures avant la présente séance, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

231-2021 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2021.

Approbation de dépenses - Autorisation de paiement - Liste des engagements

232-2021 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER les dépenses inscrites à la liste sélective des déboursés de la période du 9 au 30 septembre 2021, à la liste des comptes fournisseurs émise en date du 28 septembre 2021 ainsi qu'au journal des salaires du mois de septembre 2021, le tout totalisant une somme de 550 242,66 \$, d'autoriser leur paiement, et d'accepter la liste des engagements au montant de 2 772 171,11 \$.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses ci-haut décrétées.

Isabelle Lemieux, trésorière

Adoption - Règlement numéro 9-2021 ayant pour objet de modifier le règlement numéro 13-2020 concernant la circulation et le stationnement

ATTENDU qu'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été dûment donné à la séance de ce conseil tenue le 20 septembre 2021 et que le projet de règlement numéro 9-2021 a été déposé à cette même séance;

ATTENDU qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement numéro 9-2021 depuis son dépôt;

ATTENDU qu'une copie du règlement pour adoption a été transmise aux membres du conseil municipal au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance;

ATTENDU qu'avant l'adoption du règlement numéro 9-2021 la greffière a fait mention de l'objet de celui-ci;

233-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

Que le règlement numéro 9-2021, ayant pour objet de modifier le règlement numéro 13-2020 concernant la circulation et le stationnement, visant à retirer des espaces de stationnement sur le côté sud de la 6^e avenue Pilote, du côté ouest de la sortie du terrain de stationnement de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima, soit adopté tel que rédigé et déposé au Livre des règlements de la Ville.

Comité de bibliothèque de La Pocatière – Soutien financier de la Ville – Protocole d'entente

CONSIDÉRANT que le conseil municipal reconnaît l'importance du maintien d'un service municipal de bibliothèque sur le territoire de la Ville de La Pocatière;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal estime qu'il est de l'intérêt de la Ville de confier au Comité de bibliothèque de La Pocatière inc. la gestion du service municipal de bibliothèque;

CONSIDÉRANT que, pour ce faire, il y a lieu de préciser la nature des engagements de la Ville et du Comité, et de s'entendre sur les objectifs et résultats recherchés de cette collaboration;

234-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que rédigé, le protocole d'entente identifiant la nature et les modalités du soutien consenti par la Ville de La Pocatière au Comité de bibliothèque de La Pocatière inc. en lien avec la gestion par ce dernier de la bibliothèque municipale, dont une aide financière annuelle payable tel qu'indiqué au protocole et s'établissant comme suit :

- Pour les mois de mars à décembre 2021 : 21 808 \$;
- Pour l'année 2022 : 29 658 \$;
- Pour l'année 2023 : 30 251 \$;

DE VERSER annuellement, en sus de la contribution ci-haut mentionnée, un montant de 900 \$ devant servir à l'organisation et à la tenue du souper reconnaissance pour les bénévoles de la bibliothèque;

D'AUTORISER M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer ledit protocole d'entente, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2021, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

Entente de développement culturel - Volet bibliothèques

CONSIDÉRANT que, le 5 novembre 2018, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a informé la MRC de Kamouraska que des sommes étaient ajoutées à celles liées à l'entente de développement culturel pour trois volets, dont un concernant les bibliothèques;

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière avait déposé à la MRC de Kamouraska une demande pour une aide financière dans ledit volet bibliothèques en lien avec son projet de Bibliothèque - Espace communautaire;

CONSIDÉRANT que la demande de la Ville avait été acceptée, cette dernière s'étant engagée à contribuer elle-même au projet pour un montant de 14 942 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville et la MRC de Kamouraska ont signé en novembre 2019 une entente de développement culturel relativement à une aide financière maximale de 14 942 \$;

CONSIDÉRANT que, compte tenu du contexte de la pandémie de COVID-19, la date de fin de la réalisation du projet a été reportée au 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'il est de la volonté de la Ville de donner suite au projet, notamment par de l'animation dans la Bibliothèque - Espace communautaire en collaboration avec des organismes du milieu;

235-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière confirme son adhésion à l'Entente de développement culturel intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications et la MRC de Kamouraska, à titre de tiers partenaire;

QUE la Ville de La Pocatière appuie la réalisation du projet de la bibliothèque La Mosaïque et s'engage à verser pour la réalisation de ce projet un montant équivalent à celui versé en vertu de ladite entente de développement culturel;

QUE soit décrétée, à cette fin, une dépense approximative de 30 000 \$, payable pour un maximum de 15 000 \$ à même le surplus accumulé affecté de la Ville et, pour la balance, à même les prévisions budgétaires;

QUE M. Cédric Gagnon, directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution;

QUE le conseil municipal donne son accord à la composition du comité de travail en lien avec ce projet, soit M^{me} Ève-Marie Bélanger, coordonnatrice en loisir de la Ville, M. Sébastien Tirman, agent de développement de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, et M^{me} Sylvie Dionne, présidente du Comité de bibliothèque de La Pocatière inc.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée ainsi qu'il suit : un montant

maximal de 15 000 \$ à même le surplus accumulé affecté de la Ville, et, pour la balance de la dépense aux prévisions budgétaires de la Ville, compte tenu de l'aide financière qui sera versée.

Isabelle Lemieux, trésorière

Club de patinage artistique de La Pocatière inc. – Soutien de la Ville – Protocole d'entente

236-2021 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que rédigé, le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de La Pocatière et le Club de patinage artistique de La Pocatière inc., lequel identifie le soutien accordé par la Ville à l'organisme pour la période du 1^{er} août 2021 au 31 juillet 2024;

D'AUTORISER M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer ledit protocole d'entente, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2021, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

Club de hockey Les Seigneurs - Soutien financier de la Ville – Protocole d'entente

237-2021 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que rédigé, le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de La Pocatière et le Club de hockey Les Seigneurs, lequel identifie le soutien accordé par la Ville à l'organisme pour la période du 1^{er} août 2021 au 31 juillet 2022;

D'AUTORISER M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer ledit protocole, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2021, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

Autorisation de circuler - Chargeur avec souffeuse à neige

238-2021 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière autorise la circulation dans les rues de la Ville du chargeur 624 de marque John Deere, équipé d'une souffeuse à neige Larue D55, année 2020, pour les opérations de déneigement, en période normale et en période de dégel, et ce, conformément au permis spécial de circulation à émettre par la SAAQ (classes 1 et 6);

QUE M. Stéphane Roy, contremaître aux Travaux publics, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Office municipal d'habitation de La Pocatière - Budget révisé 2021

239-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER, telles que déposées, les prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation de La Pocatière pour l'année 2021, prévoyant un déficit de 34 081 \$, et donc une contribution de la Ville de La Pocatière au montant de 3 408 \$.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2021.

Isabelle Lemieux, trésorière

Association générale des étudiants de l'ITA de La Pocatière inc. - Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes

240-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'INFORMER la Commission municipale du Québec que la Ville de La Pocatière n'entend pas s'opposer à la demande de reconnaissance soumise par l'Association générale des étudiants de l'ITA de La Pocatière inc., aux fins que cet organisme soit exempté de taxes foncières en rapport avec les locaux qu'il occupe dans l'immeuble situé au 401, rue Poiré, à La Pocatière;

D'AUTORISER M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

L'Halloween à La Pocatière 2021 - Demande au Fonds des municipalités du Kamouraska

CONSIDÉRANT que la MRC de Kamouraska a mis en place le Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK) pour appuyer les municipalités dans la réalisation d'activités de loisir municipal;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité peut choisir une activité de loisir qu'elle désire financer en partie par ce Fonds;

CONSIDÉRANT que le montant attribué aux municipalités dans le cadre de ce Fonds est de 1 000 \$;

241-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière s'engage à investir 200 \$ (soit 20 % du soutien de 1 000 \$) dans la réalisation de l'activité L'Halloween à La Pocatière;

QUE la Ville de La Pocatière s'engage à publiciser l'événement et la contribution du FDMK, soit en publiant le logo de la MRC dans toute impression relative à l'activité, soit en faisant une mention verbale lors de la tenue de l'activité;

QUE la Ville de La Pocatière s'engage à affecter le montant de 1 000 \$ provenant du FDMK en 2021 au paiement des dépenses reliées à l'activité L'Halloween à La Pocatière;

QUE M^{me} Louise Lacoursière, conseillère aux communications et au développement touristique, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

L'Halloween à La Pocatière - Autorisations

242-2021 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER, à l'occasion de l'événement L'Halloween à La Pocatière 2021, le 30 octobre prochain, la fermeture, entre 19 h 30 et 21 h 30, du segment de la 1^{re} rue Poiré, entre la 2^e rue Guimond et la 6^e avenue Pilote, en vue du feu d'artifice;

D'AUTORISER M^{me} Louise Lacoursière, conseillère aux communications et au développement touristique, à présenter, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, une demande de permis d'événements spéciaux au ministère des Transports du Québec pour l'utilisation et la fermeture partielle de la 1^{re} rue Poiré;

D'AUTORISER la sortie d'effectifs et de camions du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière, afin de participer au service d'ordre veillant au bon déroulement des activités dans le cadre de L'Halloween à La Pocatière 2021, notamment pour la fermeture de la 1^{re} rue Poiré, le 30 octobre;

D'AUTORISER la sortie d'effectifs et d'équipement des Travaux publics de la Ville pour collaborer à l'organisation et la tenue des activités tenues dans le cadre de cette édition de L'Halloween à La Pocatière 2021.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2021.

Isabelle Lemieux, trésorière

Célébration des mariages et des unions civiles - Services de la célébrante

243-2021 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE CONFIRMER les termes de l'entente intervenue en novembre 2020 entre la Ville de La Pocatière et M^{me} Louise Lacoursière, conseillère aux communications et au développement touristique, relativement à la célébration par cette dernière de mariages et d'unions civiles;

DE DEMANDER au Directeur de l'état civil de renouveler son autorisation afin que M^{me} Louise Lacoursière puisse célébrer des mariages et des unions civiles, et ce, tant et aussi longtemps que cette dernière sera à l'emploi de la Ville de La Pocatière.

Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

ATTENDU que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU qu'en décembre 2014 le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel, qui a été reconduit en 2019;

ATTENDU que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU que la Ville de La Pocatière désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU que la Ville de La Pocatière prévoit la formation de trois pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année, pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Kamouraska en conformité avec l'article 6 du Programme.

244-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Kamouraska.

Démission de la conseillère aux Ressources humaines

245-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER la démission de M^{me} Raphaëlle Anctil à titre de conseillère aux Ressources humaines, notifiée dans une lettre datée du 23 septembre 2021, avec effet, ladite démission à compter du 8 octobre 2021.

Embauche d'un contremaître aux Travaux publics par intérim

CONSIDÉRANT que l'actuel contremaître aux Travaux publics, M. Stéphane Roy, a été nommé directeur des Services techniques par intérim pour une période d'un an à compter du 10 octobre 2021;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement de M. Roy aux Travaux publics pendant cette période;

246-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ENGAGER M. Michel Francoeur, de Saint-Roch-des-Aulnaies, à titre de contremaître aux Travaux publics de la Ville de La Pocatière, par intérim, pour une période d'une année à compter du 5 octobre 2021. M. Francoeur sera alors intégré à l'échelon 5 de la classe 4 de la Politique de gestion des conditions de travail du personnel de direction. L'horaire de

travail de M. Francoeur, à ce titre, sera de 40 heures par semaine et il devra assurer une garde une semaine et une fin de semaine sur deux;

D'AUTORISER M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2021, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

Semaine de prévention des incendies - Sortie d'effectifs et d'un véhicule du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière

247-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER la sortie d'un opérateur et d'un technicien en prévention incendie ainsi que d'un camion du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière pour faire de la sensibilisation dans le cadre de l'activité visant à souligner la Semaine de prévention des incendies, qui sera tenue près du RONA, à La Pocatière, le jeudi 9 octobre prochain, de 9 h à 15 h.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2021.

Isabelle Lemieux, trésorière

Rapport du directeur général en vertu de l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes

Conformément aux dispositions de l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes, M. Cédric Gagnon, directeur général, a déposé à l'intention du conseil la liste des personnes qu'il a engagées, depuis le dernier dépôt d'un pareil rapport, en vertu des compétences qui lui ont été déléguées par le conseil municipal aux termes du règlement numéro 7-2020 sur la gestion contractuelle, sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Cégep de La Pocatière - Projet déposé dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur - Résolution d'appui

248-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière appuie le Cégep de La Pocatière dans son projet de rénovation de la piscine afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur.

QUE la Ville de La Pocatière s'engage à conclure une entente de service avec le Cégep de La Pocatière pour le projet ci-haut mentionné afin que l'infrastructure visée soit accessible à l'ensemble de la population.

Autres sujets

Aucun sujet n'est ajouté.

Période de questions

Comme les citoyens ne peuvent assister actuellement aux séances du conseil, ils ont été invités à transmettre leurs questions de la manière indiquée sur le site Internet de la Ville.

Aucune question n'a été adressée au conseil avant la présente séance.

Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

249-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 20 h 23.